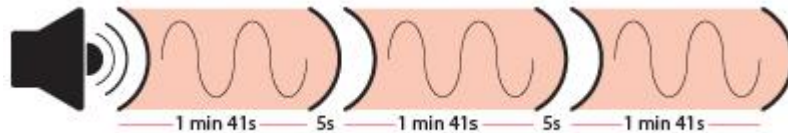
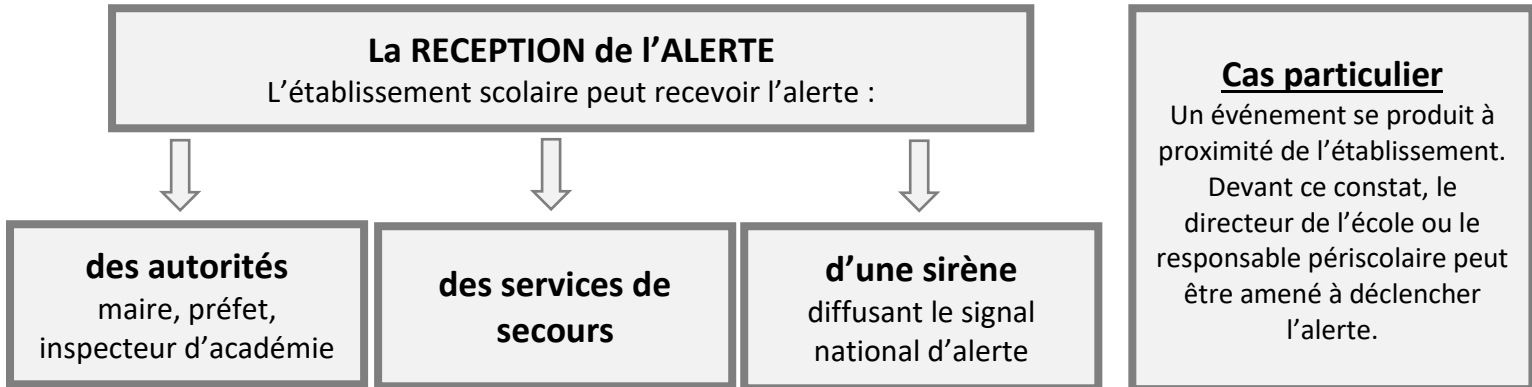




## PROTOCOLE DE TRANSMISSION DES INFORMATIONS ALERTE PPMS RISQUES MAJEURS

Une des caractéristiques de l'accident majeur est sa survenue brutale. L'efficacité de la réception et du relais de l'alerte conditionne la mise en sûreté des personnes présentes dans l'établissement.



**DECLENCHEMENT DU PPMS par le directeur**  
dans l'attente de l'arrivée des secours  
et/ou des directives des autorités (*parfois plusieurs heures*)

### Mise en sécurité des personnes selon le protocole décrit dans le PPMS

- Se mettre à l'abri
- Points d'étapes avec le directeur
- Gérer l'attente du groupe :
  - en expliquant calmement et de façon dédramatisante, ce que l'on sait de l'événement et du déroulement des opérations de secours
  - en mettant en œuvre des activités calmes

### Contacteur l'IEN et la Mairie pour prévenir de la mise à l'abri

**IEN : 04 72 89 11 89**

**CVSU Mairie : 04 72 09 00 88** ou [urgences@saint-fons.fr](mailto:urgences@saint-fons.fr) ou **intercom via le pupitre SAMA**

### La LEVEE de l'ALERTE

La fin de l'alerte sera diffusée au directeur d'école ou au responsable périscolaire par les autorités, la sirène (signal national de fin d'alerte) ou les services de secours



**Signal national de fin d'alerte**

**30 sec**

**son continu**